

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Séance du 10 décembre 2019

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres, sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée, procuration à M. le Maire
- M. Denis OTT, excusé.

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 03 décembre 2019
--

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 29/10/2019
3. Information du maire : virements de crédits
4. Décisions modificatives
5. Délibération du quart
6. Approbation convention de maîtrise d'œuvre rue des Jardins
7. Proposition de révision des règles de gratuité de la salle des fêtes
8. Approbation du rapport de la CLECT 2019
9. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents. Il propose de retirer le point n° 4 : décisions modificatives de l'ordre du jour de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29/10/2019

Le procès-verbal de la séance du 29/10/2019 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. INFORMATION DU MAIRE

Virements de crédits

Monsieur le Maire rend compte du virement de crédit sur le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – qu’il a effectué par délégation du conseil municipal :

- Article 022 – dépenses imprévues : - 3 500 €
- Article 6531 – indemnités : + 3 500 €

4. DECISIONS MODIFICATIVES

Point retiré.

5. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu’à l’adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	3 500,00 €	875,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	45 000,00 €	11 250,00 €
Réseaux de voirie	21 – art. 2151	218 800,00 €	54 700,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	18 900,00 €	4 725,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	8 864,00 €	2 216,00 €
Mobilier	21 – art. 2184	8 920,00 €	2 230,00 €
Autres immobilisations	21 – art. 2188	800,00 €	200,00 €

6. APPROBATION CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE RUE DES JARDINS

La mission d’assistance à maître d’ouvrage pour l’étude de faisabilité des aménagements projetés (voirie + réseaux secs), l’estimation du coût des travaux et l’assistance administrative de la rue des Jardins a été confiée au bureau d’études SODEREF pour un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC. Lors du démarrage des travaux, il s’est avéré qu’en raison de la complexité du chantier, une convention de maîtrise d’œuvre était nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 contre (Daniel KOEHLER) décide de confier cette mission au bureau d’études SODEREF pour un forfait de 4 % du montant du marché.

Le montant du marché étant de 142 667,50 € HT, la rémunération sera de 5 706,70 € HT.

7. PROPOSITION DE REVISION DES REGLES DE GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose de réviser les règles de gratuité de la salle des fêtes fixées par délibération du conseil municipal du 5 novembre 2018 ou à minima d'offrir la gratuité à deux associations qui œuvrent pour les enfants de l'école (Parents Actifs) et pour les seniors (Amicale Active de la Zembs). En effet, ces deux associations ont occupé la salle des fêtes à deux reprises en 2019 pour des manifestations à but lucratif. Or, elles devraient reverser la quasi intégralité de leur recette pour le paiement de la salle.

Il est donc proposé :

- d'offrir la gratuité de la salle des fêtes à l'association Parents Actifs pour le marché de Noël du 7 décembre 2019 : **adopté à l'unanimité**,
- d'offrir la gratuité de la salle des fêtes à l'association A.A.Z. pour le thé dansant du 05/11/2019 : adopté à 7 voix pour, et 5 abstentions (Jean-Claude ROHMER + la procuration reçue de Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Daniel KOEHLER, Hubert HURSTEL et Jean-Jacques HAEHNEL). Marie-Thérèse BREGAND n'ayant pas participé au vote.

8. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2019

Monsieur le Maire expose :

Les travaux menés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétérance (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », « Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

☞ considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019,

☞ considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

☞ considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétérance (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », « Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le rapport de la CLECT ci-joint

9. DIVERS

L'Association Parents Actifs et l'équipe pédagogique invitent le conseil municipal à la fête de Noël de l'école le vendredi 20 décembre à 15h45.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie :

- d'une déclaration préalable déposée par M. et Mme Claude DAMBACH, pour la construction d'une piscine 53, rue du Moulin, section D n° 197, 466 et 467 ;
- une demande de permis de construire déposée par M. Laurent FUCHS et Mme Delphine KELLERER, pour la construction d'une maison individuelle, rue du Moulin, section D n° 223,

Forêt : Hubert HURSTEL informe le conseil municipal qu'une vente de bois de chauffage aura lieu le jeudi 19 décembre à 18h30 à la salle des fêtes.

Piste cyclable : Monsieur le Maire informe qu'une piste cyclable reliant Rossfeld à Witternheim est à l'étude à la C.C.C.E.

Clôture de la séance à 21h35.